

Point sur le calendrier de la procédure collective et report de la publication des résultats 2021

CNIM Groupe, dont la procédure de sauvegarde a été convertie en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Paris le 14 mars 2022, annonce qu'elle ne sera pas en mesure de publier ses résultats 2021 dans les délais réglementaires et qu'elle va solliciter la prolongation du délai d'approbation, par l'assemblée générale, de ses comptes consolidés et sociaux 2021.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte au bénéfice de la société et de sa filiale CNIM Environnement & Energie EPC, le Tribunal de Commerce de Paris a examiné le 21 mars 2022 les offres portant sur la reprise de l'activité EPC du Groupe CNIM. L'identité du repreneur de l'activité EPC sera connue à l'issue du délibéré du Tribunal de Commerce de Paris, attendu le 5 avril 2022.

CNIM Groupe souhaite également attirer l'attention des actionnaires sur le fait que, compte tenu de l'endettement du Groupe, les produits de cession perçus dans le cadre de la procédure collective de la société ou de sa filiale CNIM Environnement & Energie EPC bénéficieront uniquement aux créanciers du Groupe et ne produiront aucune liquidité pour les actionnaires.

Enfin CNIM Groupe informe le marché que, dans ce contexte, la cotation de l'action demeure suspendue.

À propos du Groupe CNIM

Le Groupe CNIM développe, conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique et propose des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la défense et de l'industrie.

Contacts presse

Agence Gen-G

laurence.colin@gen-g.com

tél. : +33 (0)6 49 75 47 11